

Secrétariat général

Évreux, le 17 novembre 2020

N° NS - 2020 - 38

Affaire suivie par :

Sylvaine BOUCHET 02 32 29 64 42

Lygia LEO 02 32 29 64 91

Mélanie ROBERT 02 32 29 64 84

DIPER 1 - gestion collective des professeur-es des écoles

Mél. diper127@ac-rouen.fr

Laurent LE MERCIER
L'inspecteur d'académie - DASEN

à

DSDEN 27

24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203

27022 Évreux Cedex

Mesdames / Messieurs les enseignant.e.s
des écoles publiques

Mesdames / Messieurs les directeur·trice.s
d'établissements spécialisés et directeur·trice.s
adjoint-es de SEGPA de collège
- POUR ATTRIBUTION -

Mesdames / Messieurs les inspecteur·trice.s
de l'Éducation nationale
- POUR INFORMATION -

Objet : Changement de département des enseignant-es du premier degré pour la rentrée scolaire 2021

Référence : lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 13 novembre 2020 - BOEN spécial
n° 10 du 16 novembre 2020

Ouverture du serveur : mardi 17 novembre 2020 à 12h00.

Fermeture du serveur : mardi 8 décembre 2020 à 12h00.

**Retour de l'accusé réception et des pièces justificatives à la DSDEN : du mercredi 9 décembre au
mercredi 16 décembre 2020 au plus tard.**

Affichage des barèmes initiaux : mercredi 20 janvier 2021

Phase de vérification des barèmes par les enseignant-es : du mercredi 20 janvier au mercredi 3 février 2021.

Affichage des barèmes définitifs : lundi 8 février 2021

Pièce jointe :

- annexe 1 : demande de bonification de points au titre du handicap.

Le mouvement interdépartemental des enseignant-es du premier degré au titre de 2021 est organisé selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles (LDG) en matière de mobilité du 13 novembre 2020 consultables à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40024

Je vous rappelle que les enseignant-es qui désirent **changer de département** doivent **obligatoirement participer** au mouvement interdépartemental.

INFORMATION ET CONSEIL DES ENSEIGNANT-ES

Afin de faciliter la démarche des enseignant-es dans leur processus de mobilité, un service d'accueil et d'information est mis à leur disposition. Les candidat-es à une mutation auront accès :

⇒ **du 16 novembre au 8 décembre 2020 de 9h30 à 19h00** à la cellule info mobilité au 01 55 55 44 44 ;

⇒ **à partir du 9 décembre 2020** à la cellule départementale à la DSDEN,

Mme Bouchet : 02 32 29 64 42

Mme Léo : 02 32 29 64 91

Mme Robert : 02 32 29 64 84

MODALITÉS DE SAISIE

L'accès par internet au système d'information et d'aide aux mutations (SIAM) se fait à l'adresse suivante :

> <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

Vous trouverez le mode d'accès détaillé dans l'annexe VI de la note de service ministérielle.

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP

Attention : les enseignant-es demandant à bénéficier de la bonification pour handicap doivent compléter l'annexe 1 de la présente note et faire parvenir le dossier complet à la DSDEN de l'Eure bureau DIPER1, 24 bd G. Chauvin CS22203 27022 Evreux CEDEX, **le mercredi 9 décembre 2020 dernier délai.**

Après enregistrement de la demande de bonification, la DIPER transmettra le dossier au médecin de prévention du rectorat pour étude et avis.

CALENDRIER GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS

INSCRIPTION

- **mardi 17 novembre 2020 à 12 heures** : ouverture de l'application SIAM, début de la saisie des demandes ;
- **mardi 8 décembre 2020 à 12 heures** : clôture des inscriptions dans l'application SIAM ;

CONFIRMATION DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE DEPARTEMENT ET DES JUSTIFICATIFS

- **à partir du 9 décembre 2020** : envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-PROF du candidat-e.
- **mercredi 16 décembre 2020 au plus tard** : retour des confirmations de demande de changement de département signées et des pièces justificatives à la DSDEN de l'Eure, bureau DIPER 1 ;

Toute confirmation non retournée dans les délais fixés invalide la participation du candidat.

AFFICHAGE DES BAREMES ET PHASE DE VERIFICATION DES BAREMES

- **mercredi 20 janvier 2021** : affichage des barèmes initiaux dans SIAM ;
- **du mercredi 20 janvier au mercredi 3 février 2021** : phase de vérification des barèmes sur sollicitation des enseignant-es et au vu des éléments de leur dossier.
- **lundi 8 février 2021** : affichage des barèmes définitifs dans SIAM.

RÉSULTAT

- **mardi 2 mars 2021** : transmission des résultats aux participant-es.

Signé : Laurent LE MERCIER

Cette note de service abroge la note de service N° NS -2019-045 du 14/11/2019